

Commune : PLUMELIN - Ancienne école



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

 Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,11	3	/	27.3	Opération d'ensemble, éventuellement en plusieurs phases

Commune : PLUMELIN - Cité des Bruyères



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Accès interdit
- Amorce de desserte
- Continuité douce à créer

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,14	2	/	14.2	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : PLUMELIN - Cité des Bruyères 2



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

 Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,15	4	/	26.7	Opération d'ensemble, éventuellement en plusieurs phases

Commune : PLUMELIN - Clézio



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte
- Accès secondaire
- Frange à créer
- Perméabilité pour les modes actifs (piétons, vélos...)

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	3,78	95	10	25.1	Opération d'ensemble, éventuellement en plusieurs phases

Commune : PLUMELIN - Guénanec



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

 Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Eléments complémentaires

Un inventaire écologique sera effectué dans le cadre de la phase opérationnelle afin d'identifier les enjeux précis au regard du projet et de définir les mesures adaptées dans le cadre de la démarche Eviter-Réduire-Compenser.

Au sein du périmètre de l'OAP, un projet touristique et de loisirs à plusieurs facettes se déploiera autour du château :

- Rénovation et extension du château ;
- Création d'hébergements touristiques et d'aménagements, ainsi que de constructions associées dans le parc (circuits motos électriques, local de stockage, chapiteaux, blocs sanitaires, chalets, bureaux d'accueil, terrain de sport, aires de jeux, stationnement, voies, etc.).
- L'interdiction de mise en place d'ouvrages et d'aménagements divers dans le lit mineur du cours d'eau ;
- L'interdiction de toute activité dans le lit mineur du cours d'eau

La dimension du périmètre de l'OAP tient compte de la configuration des lieux, avec l'enjeu de préserver des secteurs boisés non bâtis.

Commune : PLUMELIN - Keranna Sud



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte
- Frange à créer

Eléments complémentaires

Secteur à vocation d’activités économiques

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	5,49	/	/	/	/



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

-  Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
-  Amorce de desserte

Eléments complémentaires

Secteur avec assainissement non collectif.

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,27	7	/	25.9	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : PLUMELIN - Kerfourchec



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte
- Frange à créer

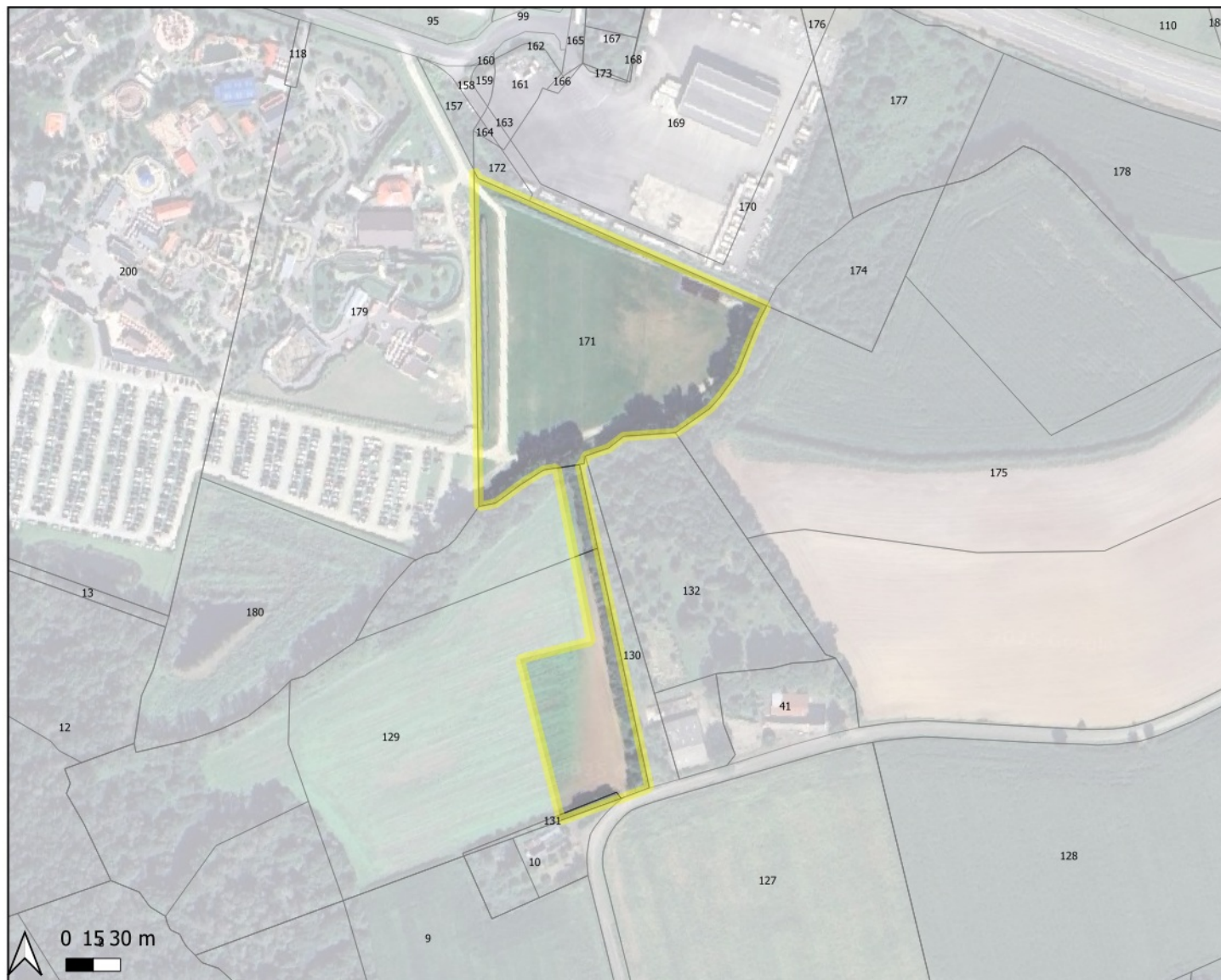
Eléments complémentaires

Opération en cours de réalisation comprenant environ 15 logements locatifs sociaux, une opération "SOS Village", des lots libres...

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	3,96	70	15	17.6	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : PLUMELIN - Kingoland



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s'y référer dans l'application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

Légende synthétique

 Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Eléments complémentaires

Un inventaire écologique sera effectué dans le cadre de la phase opérationnelle afin d'identifier les enjeux précis au regard du projet et de définir les mesures adaptées dans le cadre de la démarche Eviter-Réduire-Compenser.

Les éléments suivants sont de nature prescriptive, en lien avec l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la Mulette perlière.

Les règles de l'APPB s'appliquent, notamment :

- Sur tout le secteur d'OAP :
 - La conservation des haies, talus et alignements d'arbres (interdiction de coupes rases et du brûlage) ;
 - La conservation des prairies permanentes ;
 - La conservation des espaces boisés (interdiction de défrichement)
- Sur le lit mineur du cours d'eau et dans la bande-tampon de 20 m de part et d'autre des berges :
 - La conservation de a ripisylve (interdiction des coupes rases, arrachages et dessouchages)
 - La priorisation du principe de non-intervention ;
 - La conservation d'une bande tampon enherbée non cultivée et non plantée destinée aux prairies permanentes et/ou aux boisements (le travail superficiel du sol des prairies n'étant pas permis) ;
 - L'interdiction de mise en place d'ouvrages et d'aménagements divers dans le lit mineur du cours d'eau ;
 - L'interdiction de toute activité dans le lit mineur du cours d'eau.

Commune : PLUMELIN - Rue de l'Abbé François Calbournin



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,16	2	/	12.5	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : PLUMELIN - Rue de la Fontaine



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

 Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,21	9	9	42.8	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : PLUMELIN - Rue des Palmiers 1



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Périmètre de programmation
- Accès interdit
- Amorce de desserte
- Haie à préserver

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
1	0,06	2	/	33.3	Opération d'ensemble en une seule phase
2	0,16	4	/	25	Opération d'ensemble en une seule phase
3	0,43	7	/	16.2	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : PLUMELIN - Rue des Palmiers 2



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

-  Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
-  Multiples accès possibles

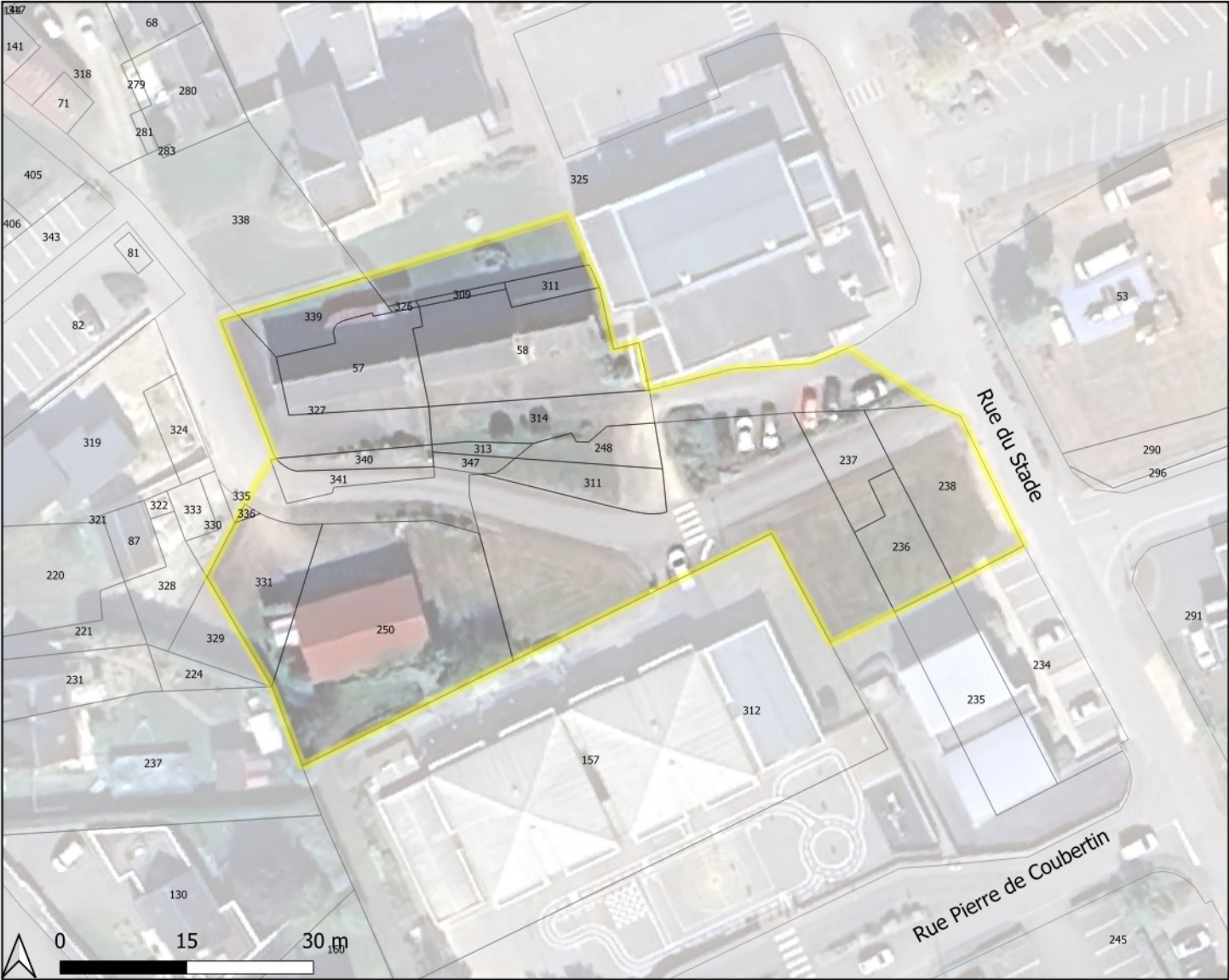
Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,24	3	/	12.5	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : PLUMELIN - Rue du Stade



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

 Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,34	15	/	44.1	Opération d'ensemble, éventuellement en plusieurs phases

Commune : PLUMELIN - Rue du Vieux Chemin



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte

Eléments complémentaires

Possibilité de réaliser de l’habitat intermédiaire.

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,12	5	/	41.6	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : PLUMELIN - Rue du Vieux Chemin



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte
- Accès secondaire
- Continuité douce à créer
- Désenclavement
- Frange à créer

Eléments complémentaires

Anticipation du désenclavement de la parcelle localisé à l'est du périmètre d'OAP, dans le cadre de la définition du projet opérationnel (au moins 1 à 2 attentes de voirie...)

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	3,52	88	10	25	Opération d'ensemble, éventuellement en plusieurs phases